



Plaidoyer sur l'action climatique au **Burkina Faso**



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



Union of Concerned Scientists
100 Brookline Avenue, Boston, MA 02147
www.ucsusa.org

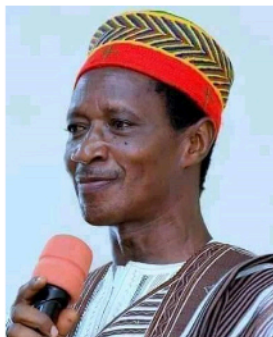
Plaidoyer sur l'action climatique au Burkina Faso

**© 2025 Groupe de la Banque africaine de développement
Tous droits réservés - Publication 2025**

Clause de non-responsabilité

Sauf indication contraire expresse, les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans cette publication sont celles des différents auteurs de la publication et ne sont pas nécessairement celles de la Direction de la Banque africaine de développement (la « Banque ») et le Fonds africain de développement (le « Fonds »), du Conseil d'administration, du conseil des gouverneurs, ou des pays qu'ils représentent. Le contenu de cette publication est fourni sans garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, et la non-violation des droits de tiers. La Banque ne fait pas spécifiquement des garanties ou des déclarations quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité ou la validité actuelle de toute information contenue dans la publication. En aucun cas, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence, la Banque sera responsable de toute perte, dommage, responsabilité ou dépense encourue ou subie qui résulterait directement ou indirectement de l'utilisation de cette publication ou de la confiance accordée à son contenu.

PRÉFACE



Bonaventure. D. OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre National

Le Président du Conseil Economique et Social du Burkina Faso

Le changement climatique affecte le développement durable de nos États et la survie de l'espèce humaine. Il fait partie des problèmes environnementaux les plus difficiles à faire face en ce siècle et constitue un défi urgent pour la communauté internationale.

Les Conseils Économiques et Sociaux (CES), dans leur mandat, ont la responsabilité de s'engager pleinement aux côtés des gouvernements afin de stimuler la prise de

conscience collective et individuelle au sein de la société et des citoyens quant à leur influence sur l'avenir de notre précieuse planète.

Pour être efficaces dans leurs actions et espérer plus d'impacts, les CES doivent agir dans la solidarité et dans la synergie.

C'est pourquoi, je salue les efforts déployés par l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA) et ses partenaires techniques et financiers pour mettre à la disposition des décideurs des propositions et des orientations pratiques visant à renforcer la gouvernance climatique et promouvoir des mesures d'adaptation, tenant compte des besoins différenciés des citoyens. L'élaboration des plaidoyers-pays pour une action climatique en Afrique, s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement de nos Conseils pour sensibiliser d'une part le citoyen, et d'autre part reconnaître sa place et son rôle dans l'action climatique.

Le citoyen en tant que victime est également au centre de l'action pour une lutte efficace contre les effets néfastes.

Il est donc impensable d'envisager une inversion des tendances de la dégradation de l'environnement et du dérèglement du climat sans l'engagement du citoyen. Le Conseil Economique et Social du Burkina Faso, pour sa part, s'engage à faire de ce document de plaidoyer un outil au service des citoyens au sein de leurs communautés de services et de pratiques pour espérer le changement qualitatif souhaité pour notre développement durable.

REMERCIEMENT

L'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA), la Banque africaine de développement, ainsi que l'ensemble des personnes et organismes impliqués, sont chaleureusement remerciés pour leur dévouement et leur coopération ayant permis l'élaboration de ce plaidoyer relatif à l'action climatique au Burkina Faso. Au niveau de l'UCESA, des remerciements sont adressés au président de l'UCESA pour l'intérêt accordé à ce projet, réalisé sous la direction de MM. Younes Benakki et Moncef Ziani, respectivement Secrétaire général de l'UCESA et rapporteur du groupe de travail sur l'action climatique. Le projet a bénéficié des orientations et de la supervision directe de M. Hachim El Ayoubi, Expert senior au CESE Maroc et coordonnateur de la feuille de route de l'UCESA, ainsi que des révisions de Dr. Mohamed Behnassi et Mme. Noura Bouoidina, Experts environnementalistes au CESE Maroc.

Des remerciements particuliers vont également à Dr. Arona Soumaré, Chargé en chef du changement climatique et de la croissance verte à la Banque, pour ses nombreuses contributions et son soutien déterminant dans la réussite de ce projet.



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le changement climatique est une menace pour le continent Africain et, particulièrement, la sous-région Ouest-africaine. A l'instar des autres pays du Sahel, le Burkina Faso est très exposé et vulnérable aux risques climatiques, avec une faible capacité d'adaptation beaucoup plus accentuée chez les femmes et les jeunes qui constituent une frange importante de la population. C'est dans ce contexte que l'UCESA accompagne les décideurs des États africains dans leurs efforts en matière de lutte contre le réchauffement global de la planète à travers l'élaboration de plaidoyers pays.

L'objectif de ce plaidoyer est de mettre en lumière la perception des citoyens burkinabè sur le changement climatique et de faire valoir leur position sur les réponses à privilégier afin d'amorcer un réel processus de développement durable et de résilience. A cet effet, l'UCESA à travers ses membres voudrait passer un message d'espoir : l'espoir qu'un développement économique et social est encore possible, même dans une ère de risques climatiques.

Profil climatique du Burkina Faso

Le Burkina Faso se caractérise par un climat de type tropical à dominance soudano-sahélienne, marqué par une alternance entre une courte saison de pluies et une longue saison sèche.

On distingue traditionnellement trois zones climatiques. La pluviométrie du pays est soumise à une forte variation spatiotemporelle avec une tendance à la baisse. En ce qui concerne les températures, les projections présagent une hausse de 2°C en 2030, de 2,4°C en 2050 et de 3°C en 2080, avec pour corollaire l'intensification des poches de sécheresse sévère à l'horizon 2050 (MEEA, 2021).

Selon l'indice ND-GAIN 2022, qui évalue la vulnérabilité d'un pays aux changements climatiques et sa capacité d'adaptation, le Burkina Faso se classe au 162e rang mondial. Le pays est le 37e plus vulnérable et le 161e en termes de préparation, avec un score global de 38,0. Cette position reflète une forte exposition aux risques climatiques, notamment la sécheresse et le stress hydrique, combinée à une faible capacité d'adaptation institutionnelle et technologique. Cette situation souligne l'urgence d'investissements ciblés pour renforcer la résilience du pays face aux défis climatiques.

Aperçu des acteurs et des politiques climatiques au Burkina Faso

Une multitude d'acteurs « étatiques et non étatiques » s'investissent dans l'action climatique au Burkina Faso.

Le pays a entrepris, depuis plusieurs décennies, des actions visant à renforcer son cadre juridique, institutionnel et politique pour être en phase avec les différents instruments internationaux (conventions, accords, protocoles, etc.). On note entre autres l'adoption d'un ensemble de textes juridiques, la création du Conseil national du développement durable (CNDD) en 1994, du Secrétariat Permanent du CNDD (SP-CNDD) en 1995, de la Direction Générale de l'Economie Verte et (DGEVCC) en 2016 et du Secrétariat technique national REDD+ (STN-REDD+) en 2017, devenu courant 2023, le Secrétariat permanent pour la REDD+.

L'adoption par le Gouvernement en 2024 d'un comité national changement climatique (CNACC) et d'un cadre national de Mesurage, Rapportage et Vérification (MRV). Le pays a également adopté une série de documents d'orientation (politiques, plans, stratégies, etc.).

Restitution des études quantitatives et qualitatives de l'UCESA sur le changement climatique au Burkina Faso

La majorité des sondés, 88%, disent déjà subir les conséquences. Ils comprennent les solutions et se disent disposés à contribuer à l'action climatique, à commencer par un changement de comportement.

La justice climatique et la pleine responsabilité publique sont vivement souhaitées par les sondés qui se sentent abandonnés face aux risques climatiques et leurs implications.

L'accès à l'information et à l'éducation, surtout pour les groupes les plus vulnérables, a été jugé primordial pour doter les populations africaines des moyens de résilience et de participation efficaces à l'action climatique continentale.

Les avis des sondés et les connaissances scientifiques convergent en grande partie sur les causes et les impacts. Les causes couvrent, entre autres, la pollution et les émissions de gaz à effet de serre (GES), la déforestation et la dégradation des forêts, la transgression des valeurs coutumières et des cultures africaines et les mauvaises pratiques agro-pastorales.

Les principaux impacts ressentis sont : la baisse de la production agricole, l'appauvrissement des sols, la hausse des températures, le changement du cycle des saisons, la perturbation des moussons et des pluies, la recrudescence des épidémies, l'apparition de nouvelles maladies et la hausse du prix des denrées alimentaires.

Priorités du citoyen burkinabé pour une action climatique efficace

Pour conduire une action climatique efficace, la gestion de la crise climatique dans une perspective de durabilité et de résilience doit être au cœur de la vision de développement du pays.

En ce sens, le Burkina Faso s'est doté d'un ensemble d'outils et de documents d'orientation tels que sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2015 et 2021) et un Plan national d'adaptation aux changements climatiques adopté en 2015 et en phase finale de révision pour la période 2023-2028.

L'action climatique et les agendas de développement doivent être mieux coordonnés et mutuellement renforcés.

Pour y parvenir, le Burkina Faso doit construire une diplomatie climatique ciblée, efficace et pro-citoyenne.

Face à la menace climatique, le pays doit adopter une approche déclinée, dans un premier temps, en trois axes : (i) atténuer les impacts déjà perceptibles de manière proactive ; (ii) réduire la vulnérabilité climatique des populations et des territoires ; et (iii) renforcer leur résilience.


La réduction de la vulnérabilité passe, notamment, par la promotion de l'agriculture climato-intelligente et de l'agroécologie; la promotion de l'écoconstruction et de l'efficacité énergétique; la promotion de l'économie verte et de l'économie circulaire; l'intégration du changement climatique dans les outils de planification nationale et locale; le développement des infrastructures et des énergies vertes; et la mise en place d'instruments innovants de financement du climat comme le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) et le LoCAL Facility au niveau international.





TABLE DE MATIÈRES

PRÉFACE	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
TABLE DES MATIÈRES	10
LISTE DES TABLEAUX	12
LISTE DES FIGURES	13
SIGLES ET ABBREVIATIONS	14
INTRODUCTION	15
1. CONTEXTE DU PLAIDOYER	16
2. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'HUMAIN	18
2.1. Profil climatique du Burkina Faso	20
2.1.1. Les zones climatiques	20
2.1.2. Tendance des paramètres climatiques	21
2.2. Restitution synthétique des résultats de l'étude de l'UCESA	22
2.2.1. Les perceptions et ressentis des citoyens burkinabè	23
2.2.2. Le niveau d'informations perçu et les causes	24
2.2.3. Injustice climatique	25
2.2.4. Les réactions des citoyens burkinabè face aux impacts majeurs	27
2.2.5. Engagement personnel et la vision pour l'avenir	31
3. ANALYSE DES CADRES NATIONAUX EN MATIÈRE DE CLIMAT	32
3.1. Adéquation des référentiels climatiques nationaux avec l'étude de perception	33
3.1.1. Les engagements du Burkina Faso dans la CDN	33
3.1.2. Le Plan national d'adaptation du Burkina Faso	35
3.2. Vulnérabilité des secteurs clés face aux effets du changement climatique	36
3.3. Aperçu du cadre de la gouvernance climatique au Burkina Faso	40
3.3.1. Les acteurs-clés et leur pouvoir	40
3.3.2. Aperçu du cadre institutionnel	42
3.3.3. Aperçu du cadre juridique	43
3.3.4. Aperçu du cadre politique	45
3.3.5. Genre et climat au Burkina Faso	47



4.	RECOMMANDATIONS POUR UN PLAIDOYER EFFICACE	48
4.1.	Mécanismes susceptibles de renforcer la participation et la prise en compte de des avis du citoyen burkinabé pour une action climatique efficace	49
4.1.1.	Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les changements climatiques	50
4.1.2.	Mieux éduquer et former les citoyens pour faire face aux effets des changements climatiques	51
4.1.3.	Le coût de la participation citoyenne pour une action climatique	52
4.2.	Identification des actions pour une action climatique au profit des citoyens	53
4.3.	Proposition de mesures pertinentes pour la mise en œuvre des actions identifiées	54
4.3.1.	Mesures stratégiques	54
4.3.2.	Mesures opérationnelles	56
4.4.	Propositions de mesures de coopération institutionnelle et citoyenne pour une action climatique durable.	57
	CONCLUSION	58
	BIBLIOGRAPHIE	59



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1:

AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PNA

TABLEAU 2:

VULNÉRABILITÉ DES SECTEURS CLÉS AU BURKINA FASO
FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

TABLEAU 3:

PRINCIPAUX ACTEURS DE LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE
ET LEURS RÔLES



LISTE DES FIGURES

Figure 1: Zones climatiques du Burkina Faso

Figure 2: Carte de migration des isohyètes

Figure 3: Les effets perçus par les burkinabès

Figure 4: Niveau d'information des Burkinabès

Figure 5: Causes perçues par les burkinabès

Figure 6: Le sentiment d'exposition aux effets

Figure 7: Les manifestations de l'injustice climatique

Figure 8: Appréciation de l'action publique

Figure 9: Actions pour lutter contre les impacts

Figure 10: Choix des acteurs pour porter l'action climatique

Figure 11: Sentiment d'engagement vis-à-vis de l'action climatique

Figure 12: Vision de l'avenir selon les burkinabè

Figure 13: Evolution des émissions nationales de GES de 1995 à 2017 en Gg

Figure 14: Répartition des émissions de GES par secteurs en 1995

Figure 15: Maquette de publicité sur l'assurance climatique

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BAD	Banque Africaine de Développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental
COMNACC	Comité National sur les Changements Climatiques
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CRODT	Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye
CSE	Centre de Suivi Écologique
DCC	Division Changement Climatique
DECC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
EIE	Étude D'impact Environnemental
FA	Fonds d'adaptation
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisme Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Intérieur Brut
PNA	Plan National d'Adaptation
PSE	Plan Sénégal Émergent
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SNACC	Stratégie Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
UCESA	Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique
WACA	West Africa Coastal Areas

INTRODUCTION

La contribution du Burkina Faso à la lutte contre les effets du changement climatique s'est matérialisée par la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993 ainsi que ses textes d'application notamment l'Accord de Paris sur le climat adopté en 2015. La mise en œuvre de ces instruments juridiques par le Burkina Faso s'est traduite, entre autres, par l'adoption d'une Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur le changement climatique, d'une Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et des Communications Nationales sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), mais également par la réalisation d'un Plan National d'Adaptation (PNA) au changement climatique en 2015. La mise en œuvre de ces engagements pris au niveau national est de la responsabilité de tous les acteurs publics et privés. Le citoyen burkinabé, qui subit les effets pervers, doit davantage prendre conscience des enjeux climatiques sur son développement économique et social.

La vision holistique de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux d'Afrique (UCESA) sur la participation de ses membres à l'effort mondial de réduction des impacts du climat sur les économies et les sociétés des pays est hautement appréciée.

Le présent document de plaidoyer du Burkina Faso est élaboré en s'appuyant sur les résultats de l'étude perception et le document de plaidoyer pour une action climatique de l'UCESA. Ce document s'appuie également sur les référentiels nationaux en matière du climat.

En effet, l'étude de l'UCESA sur la perception des citoyens africains a permis de :

Faire la lumière sur le ressenti, les impacts, les vulnérabilités et les responsabilités du point de vue des citoyens eux-mêmes.

Co-construire des pistes de solutions et des recommandations d'actions futures en matière du climat sur le continent, adaptées aux attentes des populations et tenant compte des spécificités des différents pays.

Des entretiens et interviews complémentaires auprès de certains publics cibles ont été réalisés pour conforter le présent document, notamment son point de vue et les actions prioritaires que le citoyen burkinabé pourrait réaliser pour apporter sa contribution à la lutte nationale contre les effets.

Le document qui est structuré en quatre grands points qui sont: (i) le contexte général du plaidoyer; (ii) le changement climatique et l'humain; (iii) l'analyse des cadres nationaux en matière de climat; (iv) les recommandations pour un plaidoyer efficace.

1

CONTEXTE DU PLAIDOYER



Le changement climatique demeure une menace très sérieuse pour le continent Africain et particulièrement la sous-région ouest africaine. En effet, la région dans son ensemble est non seulement très exposée aux phénomènes climatiques extrêmes, mais a aussi, une faible capacité à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique alors que sa croissance économique dépend des secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc.

La région du Sahel est l'une des plus vulnérables au changement climatique dans le monde et la région devrait connaître une augmentation des températures de 1,5 fois supérieure à la moyenne mondiale. Elle est aussi particulièrement sensible à la dégradation des sols et à la désertification. Selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), la plupart des scénarios climatiques montrent que les températures au Sahel augmenteront d'au moins 2° C à court terme (2021-2040). Les communautés de la région sont déjà menacées par des sécheresses et des inondations fréquentes, souvent plus graves (plus de 20 millions de personnes ont été affectées par les sécheresses entre 2016 et 2020).

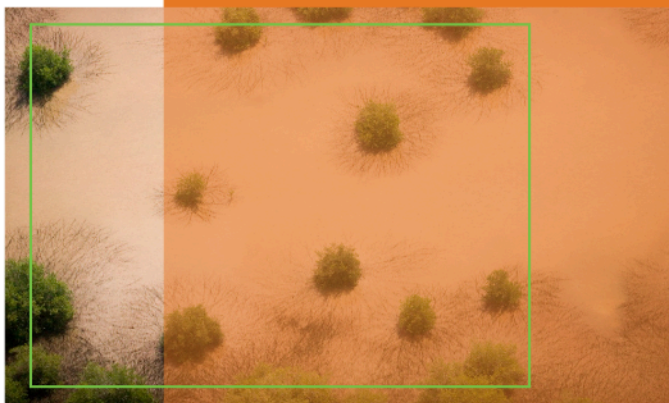
Avec l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat en 2016, les Parties sont invitées à engager des actions ambitieuses en matière d'adaptation et d'atténuation pour inverser les tendances inquiétantes de dégradation de la planète Terre. Plusieurs pays de la sous-région se sont engagés dans la lutte contre le changement climatique en le prenant en compte dans leurs politiques, stratégies et plans.

C'est dans cette logique que l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA), une organisation régionale qui rassemble vingt (20) conseils économiques et sociaux du continent africain, dont le Burkina Faso, créée en 1994 lors de l'Assemblée Générale constitutive à Abidjan (Côte d'Ivoire), s'investit pleinement dans un plaidoyer global pour l'Afrique et spécifiquement dans ses pays membres, pour la prise en compte du point de vue du citoyen dans la planification et la mise en œuvre des actions en faveur du climat.

L'élaboration du plaidoyer du Burkina Faso sur l'action climatique s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'UCESA à accompagner les décideurs des États africains dans leurs efforts de contribution à la lutte contre le réchauffement global de la planète. En effet, malgré sa faible contribution aux émissions globales de GES, qui ne dépasse pas 4% (UNFCCC, 2015), le continent africain demeure le plus exposé aux impacts sous toutes ses formes. De tels impacts affectent les équilibres vitaux des systèmes socio-écologiques et exacerbent la pauvreté, les inégalités et bien d'autres conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles et à la gouvernance des territoires. Par ailleurs, l'économie du Burkina Faso, à l'instar de la plupart de celle des États africains, est majoritairement dépendante des systèmes de production primaire notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation des ressources forestières et fauniques qui sont hautement vulnérables aux risques climatiques.

2

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



L'objectif de ce plaidoyer est de mettre en lumière la perception des citoyens burkinabè sur le changement climatique et de faire valoir leur position sur les réponses à privilégier afin d'amorcer un réel processus de développement durable et de résilience. Du reste, le présent plaidoyer est en cohérence avec la charte de l'UCESA pour la durabilité du développement en Afrique adoptée en 2022. En effet, ce plaidoyer vise essentiellement trois volets de la charte de la durabilité qui sont (i) Inclusion et solidarité ; (ii) Protection de l'environnement et responsabilité sociétale des entreprises ; (iii) Gouvernance responsable, développement et sécurité économique et démocratie sociale. Les droits et principes concernés au niveau des trois volets suscités sont entre autres :



À travers cette mission de plaidoyer, l'UCESA voudrait passer un message d'espoir malgré les rudes épreuves climatiques auxquelles le pays est confronté. L'espoir qu'un développement économique et social est encore possible même dans une ère marquée par les risques climatiques.

Cette initiative de plaidoyer-pays est soutenue par la Banque Africaine de Développement, qui dispose d'un Cadre stratégique décennal (2021-2030) sur le changement climatique et la croissance verte pour « Faire entendre la voix de l'Afrique ».

2-1 Profil climatique du Burkina Faso

Le Burkina Faso, du fait de sa position géographique, se caractérise par un climat de type tropical à dominance soudano-sahélienne, marqué par une alternance entre une courte saison des pluies, qui dure entre trois (03) à quatre (04) mois (juin à septembre), et une longue saison sèche de huit (08) à neuf (09) mois (octobre à juin).

2-1-1 Les zones climatiques

On distingue traditionnellement trois zones climatiques qui sont: (i) la zone sahélienne au nord avec une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 600 mm par an; (ii) la zone nord soudanienne au centre avec une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 600 et 900 mm l'an; et (iii) la zone sud soudanienne au sud avec une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 900 mm et une saison des pluies de près de 6 mois.

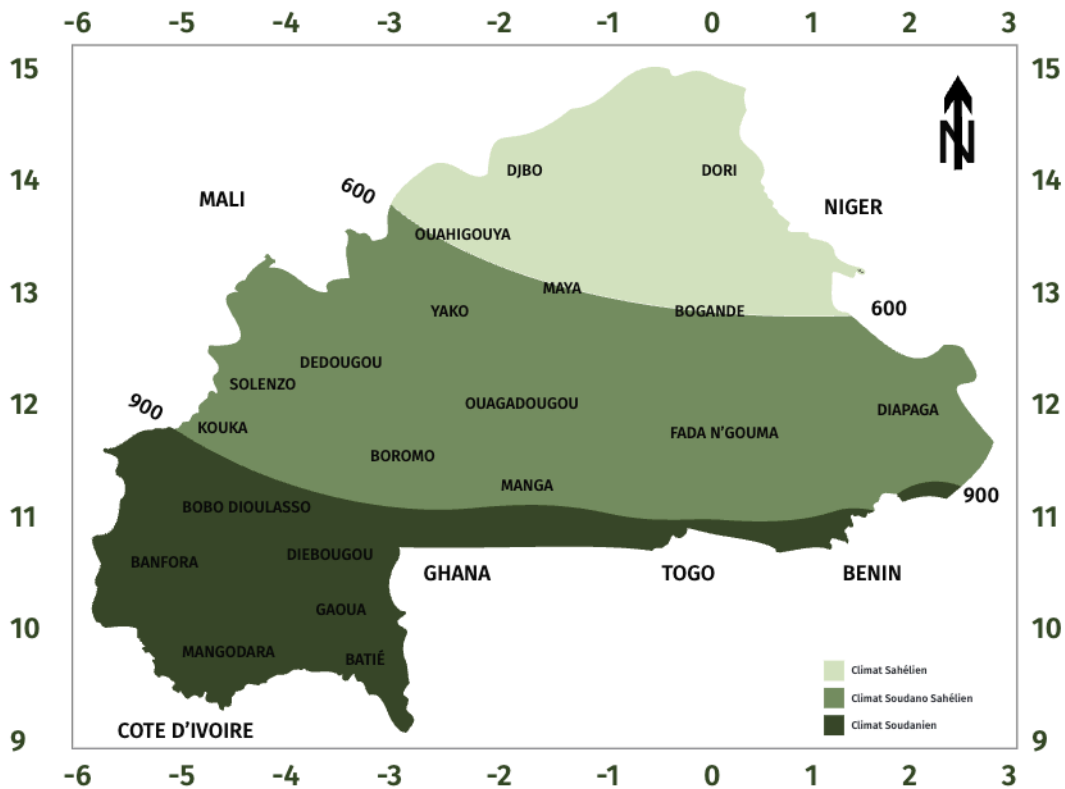


Figure 1: Zones climatiques du Burkina Faso

Source: Agence Nationale de la Météorologie

2-1-2 Tendence des paramètres climatiques

La pluviométrie du pays est soumise à une forte variation spatiotemporelle avec une tendance à la baisse. En effet, on assiste à une tendance à l'aridification du climat au nord, par une diminution de la période de croissance végétale de 20 à 30 jours et le déplacement des isohyètes de 100 mm vers le sud par rapport aux années 1960 (Fig. 2). De même, la température annuelle moyenne connaît une tendance à la hausse pour les trois zones climatiques du pays. Les signaux les plus forts sont, entre autres, l'augmentation des fréquences des nuits et des jours chauds et une diminution de la fréquence des nuits et des jours froids. La température moyenne journalière minimale sur l'ensemble du Burkina Faso a augmenté de 1°C en moyenne entre la décennie 1960 et 1990. Au cours de la décennie 1990, ce réchauffement a été de 0,1°C en moyenne. En somme, on assiste à un réchauffement général qui semble se poursuivre même s'il s'est sensiblement ralenti (LAME, 2012).

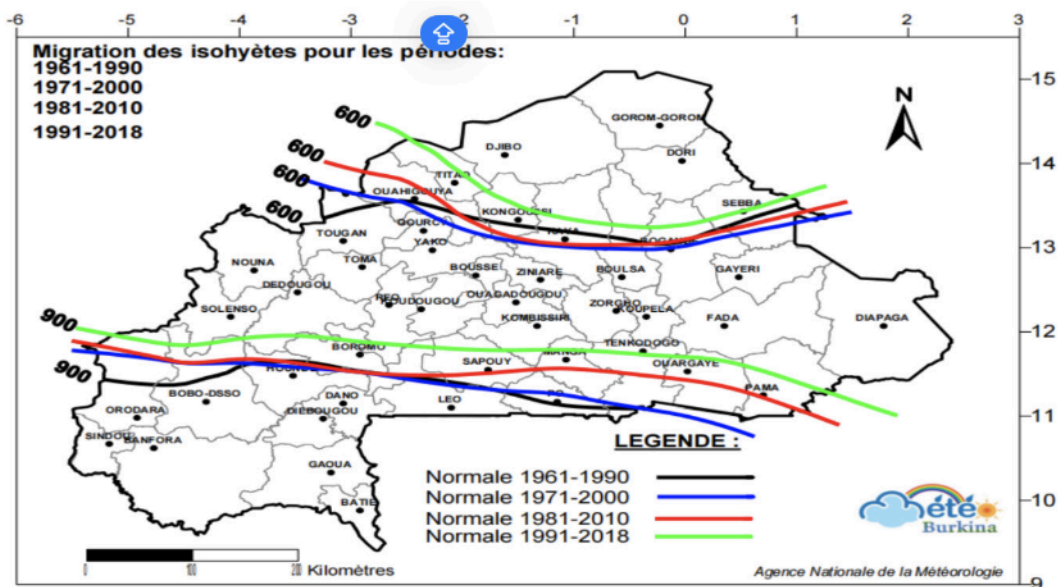


Figure 2: Carte de migration des isohyètes

Source: Agence Nationale de la Météorologie

L'analyse des données climatologiques indique une augmentation nette des températures et une régression de la pluviométrie. En ce qui concerne les températures, les projections présentent une hausse des températures de 2°C en 2030, de 2,4°C en 2050 et de 3°C en 2080, avec pour corollaire l'intensification des poches de sécheresse sévère à l'horizon 2050 (MEEA, 2021). Les températures extrêmes annuelles (températures minimales et maximales annuelles) ont également une tendance générale à la hausse aussi bien dans la zone soudanienne que dans la zone sahélienne. Cependant, cette hausse est plus marquée pour les températures minimales annuelles que pour les températures maximales annuelles (PNA, 2015).

Les projections des précipitations sont moins certaines (PNA, 2015) que celles des températures en raison de la variabilité naturelle élevée d'une année à l'autre. Aucune tendance claire au niveau de la moyenne des précipitations annuelles ne se dégage.

En réaction au réchauffement climatique, les épisodes de fortes précipitations devraient doubler d'intensité. Le nombre de journées de fortes précipitations devrait également augmenter. La moyenne annuelle des projections d'humidité du sol sur 1 mètre pour le Burkina Faso montre une baisse de 2,5 % d'ici à 2080, que ce soit pour le RCP2.6 ou le RCP6.0 par rapport à l'année 2000. En vertu du RCP6.0, l'évapotranspiration potentielle devrait augmenter de 2,7 % en 2030, de 3,8 % en 2050 et de 6,8 % en 2080 par rapport aux niveaux de 2000. (LAME, 2012).

2-2 Restitution synthétique des résultats de l'étude de l'UCESA

L'enquête de l'UCESA sur la perception par les citoyens du changement climatique réalisée dans seize (16) pays africains a permis d'avoir une compréhension sur la question climatique telle que vue par les citoyens de ces pays. Cette partie présente de manière synthétique les résultats de cette enquête de perception au Burkina Faso.



2-2-1 Les perceptions et ressentis des citoyens burkinabè

La majorité des sondés sont conscients des effets des changements climatiques sur leurs moyens d'existence même si tous ne les ressentent pas avec la même intensité, qu'ils soient de la ville ou du village, de la communauté des agriculteurs ou des éleveurs. 88% affirment subir déjà les conséquences. Ce score atteint 92% auprès des sondés ruraux et 85% chez les urbains. Cette appréciation est également relativement plus élevée chez les hommes (90%) par rapport aux femmes (85%).

Selon eux, le changement climatique renvoie avant tout à un dérèglement des saisons. Comme l'atteste Florence, 44 ans, femme vivant en milieu rural à Yegueresso : « On n'a jamais rencontré ce genre de difficultés dans notre vie et on se demande quelles sont les causes de ce changement climatique ». On constate tout de même qu'il y a des avis divergents entre les adultes (30-50 ans) et les jeunes (19-29 ans) concernant le ressenti. Pour les adultes, le changement climatique représente le symptôme d'un mal plus profond, un changement de l'ordre des choses.

La perception chez les citoyens burkinabè est forte. Elle s'exprime à travers des manifestations déjà significatives, et qui semblent s'amplifier d'année en année. De manière générale, les signes les plus prépondérants de ces manifestations dans leur quotidien sont classés comme suit : la « baisse de la production agricole et l'appauvrissement des sols », apparaissent comme les plus importants des effets climatiques observés. En effet, 68% de la population sondée est d'accord avec ces affirmations. Environ 63% des personnes ont déclaré que « la hausse des températures » est également un effet climatique important affectant leurs conditions de vie. Le « changement du cycle des saisons, perturbation des moussons, des pluies » ont été mentionnés par 52% des sondés, les « épidémies, recrudescence des maladies, apparition de nouvelles maladies » par 51% et la « hausse du prix des denrées alimentaires » par 44%.

Que l'individu sondé soit en milieu urbain ou rural, jeune ou vieux, femme ou homme, les tendances des différents avis sur ces effets climatiques semblent converger.

	Base: 636	Désertique 360	Plaine 276	Rurale 278	Urbain 358
Baisse de la production agricole	68%	68%	68%	72%	65%
Hausse des températures	63%	61%	65%	63%	63%
Changement du cycle des saisons	52%	54%	49%	55%	50%
Épidémies, nouvelles maladies	51%	49%	53%	51%	51%
Hausse du prix des denrées alimentaires	44%	46%	42%	46%	42%

Figure 3: Les effets perçus par les burkinabè

Source: UCESA (2021)

2-2-2 Le niveau d'informations perçu et les causes

Le niveau d'informations perçu et les causes

L'accès à l'information joue un rôle important dans la prise de conscience. La principale raison pour laquelle le citoyen veut s'informer sur le changement climatique, c'est parce qu'il cherche à savoir ses conséquences dans le présent et le futur. L'enquête révèle que 57% des burkinabè sondés s'estiment peu ou pas informés sur le changement climatique.



Figure 4: Niveau d'information des Burkinabè

Source: UCESA (2021)

Cependant, il existe une disparité d'accès à l'information climatique selon le milieu de vie, le genre et l'âge. En effet, 61% des citoyens du milieu rural s'estiment peu ou pas informés, contre 62% des femmes et 64% de la population de la tranche d'âge de 18-24 ans. Pour mobiliser les populations en faveur de l'action climatique, les décideurs devront relever le défi de l'information, de la pédagogie et de l'accompagnement. Une préoccupation partagée par Arnaud, Agriculteur de 39 ans à Ouesso : « **Chez nous le débat ne peut pas se faire juste à la télévision, il faut aller dans les coins du pays, parce que la télévision ce n'est pas tout le monde [...] il faut parler concrètement avec les personnes de leurs problèmes** ».

Les moyens et les outils de communication et d'information devront être diversifiés et adaptés à chaque secteur et cible.

Pour évoquer les principales causes, selon les burkinabè interrogés, « la pollution et les gaz à effet de serre émis par les pays riches » viennent en tête chez 69% des répondants ; suivis de « la déforestation ou la dégradation des forêts » avec 51% ; ensuite « la pollution qui résulte de nos modes de vie et de leurs évolutions récentes », 38% ; puis « la transgression de nos valeurs coutumières et cultures africaines » chez 30% des répondants ; et enfin « les mauvaises pratiques agro-pastorales » mentionnées chez 28% des sondés.

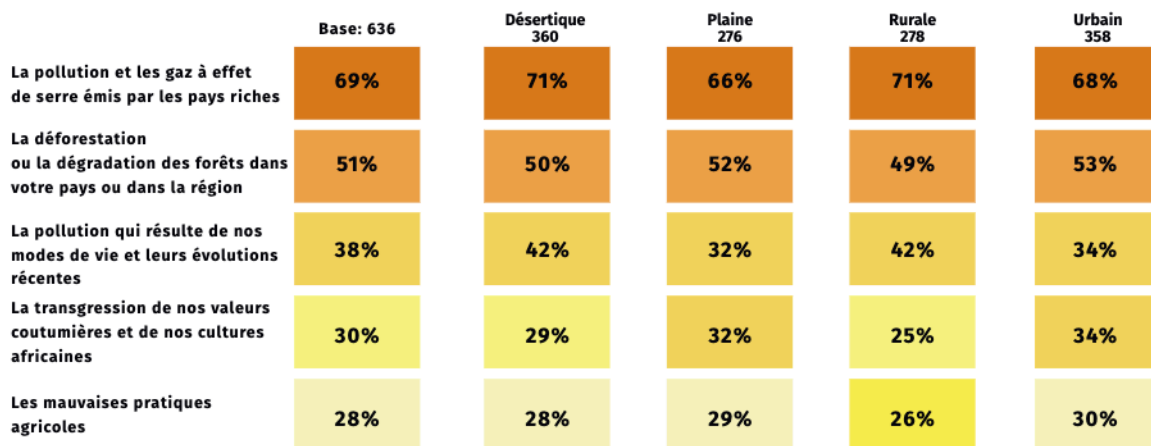


Figure 5: Causes perçues par les burkinabè

Source: UCESA (2021)

2-2-3 Injustice climatique

Il ressort que 68% des burkinabè enquêtés pensent qu'ils sont plus ou autant exposés au changement climatique que les autres.

Les plus âgés et les moins éduqués se sentent particulièrement plus exposés à l'injustice climatique.

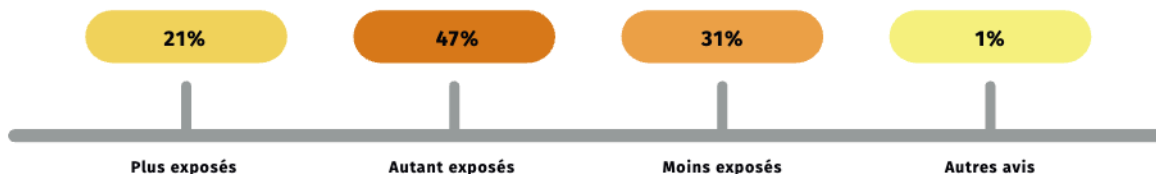


Figure 6: Le sentiment d'exposition aux effets

Source: UCESA (2021)

Le sentiment d'injustice peut naître de multiples manifestations, au premier rang desquelles « les événements climatiques extrêmes : inondations, sécheresses, vents violents, canicules, etc. » selon 92% des répondants. En seconde position, « les risques environnementaux » chez 87% des répondants. Pour 86% des sondés, apparaissent en troisième position « les risques de maladies ». Quant à « la difficulté d'accès à l'eau », il apparaît en quatrième position chez 70% des sondés. En cinquième position, « les risques de conflits communautaires », chez 69% des personnes interrogées. « Les risques sur les moyens de subsistance » sont classés à la sixième position chez 65% des sondés. En septième position, « le risque de déplacement » chez 44%. En huitième position, « la difficulté d'accès aux produits de première nécessité » chez 40% des répondants. Les sondés du milieu rural s'estiment particulièrement touchés par l'injustice climatique et en forte situation de vulnérabilité.

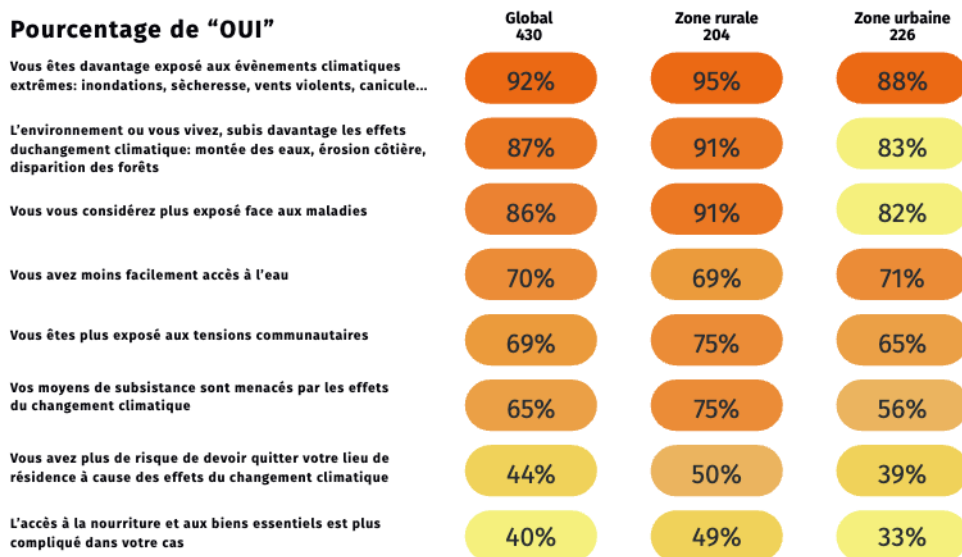


Figure 7: Les manifestations de l'injustice climatique

Source: UCESA (2021)

2-2-4 Les réactions des citoyens burkinabè face aux impacts majeurs

Le sentiment commun des sondés est que les impacts perturbent l'équilibre économique, social et écologique. En témoigne Monsieur Segué, 19 ans, jeune rural de Yegueresso au Burkina Faso : « Souvent la pluie gêne les récoltes et les voies sont dégradées à cause de fortes précipitations, et pour avoir de l'eau de bonne qualité pour boire, c'est un parcours du combattant ».

En effet, le Burkina Faso est exposé à plusieurs dangers naturels, notamment les sécheresses, les inondations, les épidémies, les vagues de chaleur, les tempêtes de vent et les infestations d'insectes. Ces menaces entravent le développement du pays et contribuent à des problèmes tels que la désertification, la dégradation des terres, l'insécurité alimentaire, l'augmentation des incidents de pauvreté, la migration hors de la zone centrale du pays. De plus, la forte dépendance du pays à l'égard du secteur agricole renforce sa vulnérabilité face à ces risques.

Le Burkina Faso compte une multitude d'acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, notamment les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les organismes internationaux, les scientifiques, les collectivités et les citoyens. Cependant, 52% des burkinabè interrogés jugent insuffisante l'action des Pouvoirs Publics.

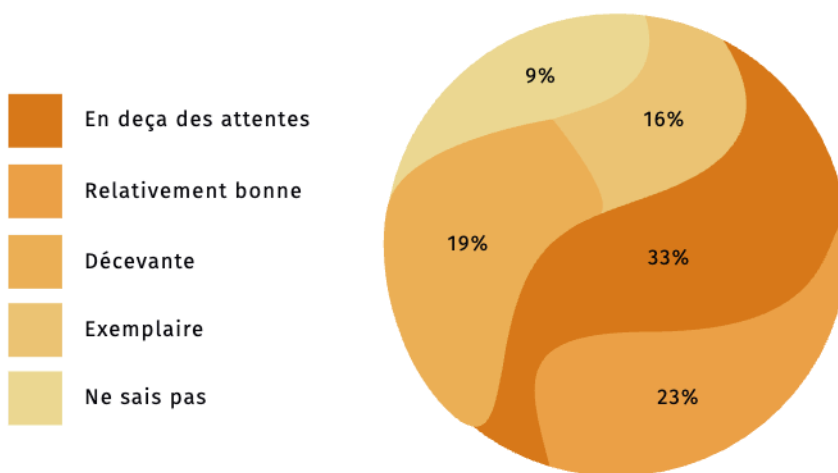


Figure 8: Appréciation de l'action publique

Source: UCESA (2021)

Les critiques faites aux pouvoirs publics sont le manque de suivi dans les actions (exemple des programmes de reboisement) et l'iniquité dans la répartition des moyens octroyés. De même, les ruraux se sentent lésés par rapport aux citadins (Ouagadougou, Bobo).

Les sondés attendent des Pouvoirs Publics qu'ils : accroissent les campagnes de reboisement dans les villes et les zones rurales (aspiration à un Burkina Faso vert) ; mettent en place des forages dans les zones déficitaires en eau ; étendent la distribution des engrais à toutes les cultures ; apprennent à cultiver en s'adaptant au changement climatique (agriculture intelligente face au climat) ; fassent des émissions de radio et TV pour sensibiliser la population ; fassent des campagnes de sensibilisation en présentiel et langues locales auprès des communautés villageoises, agriculteurs et éleveurs ; et insèrent des programmes de lutte contre le changement climatique dans le système éducatif dès l'école primaire.



Pour lutter efficacement contre le changement climatique, les différentes propositions des sondés se présentent comme suit :

Changer vos comportements quotidiens pour moins polluer (90%)

Initiatives nationales pour développer les énergies propres et renouvelables (88%)

Informers les citoyens sur les impacts et les risques inhérents au changement climatique (88%)

Taxer les entreprises qui polluent l'environnement (85%)

Consulter les citoyens dans l'élaboration des politiques

Mettre en place une instance consultative chargée de la défense de l'environnement (80%)

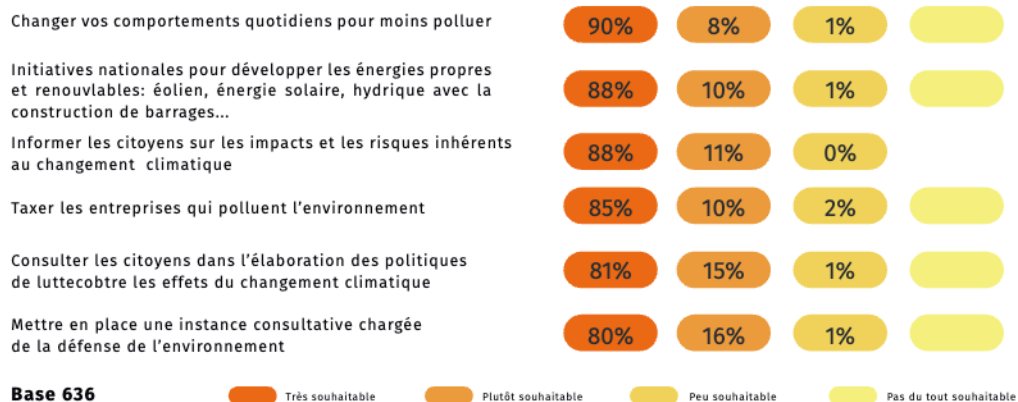


Figure 9: Actions pour lutter contre les impacts

Source: UCESA (2021)

Pour mobiliser les efforts au niveau national en faveur de la lutte contre les effets, les citoyens burkinabè pensent que les acteurs plus efficaces seraient « les citoyens eux-mêmes », selon 63% des sondés et les « gouvernements » avec 56%. En outre, de l'avis des 43% et 30%, l'action climatique doit être portée respectivement par les « ONG et associations » et les « autorités coutumières ».

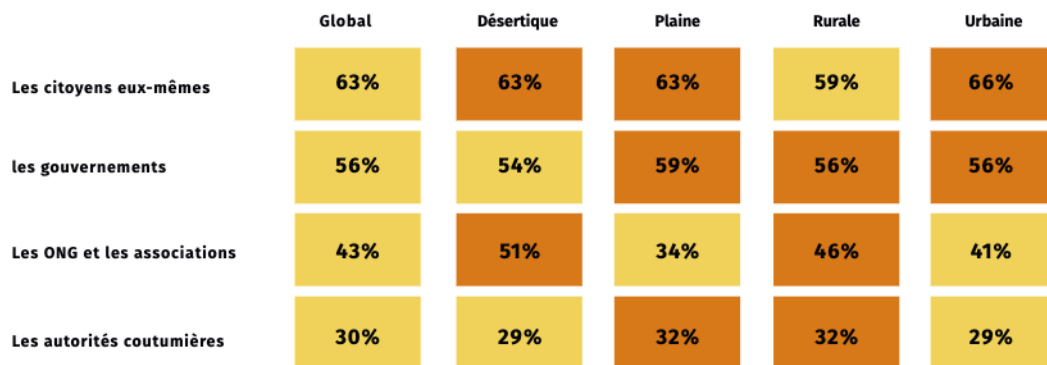


Figure 10: Choix des acteurs pour porter l'action climatique

Source: UCESA (2021)

Une coopération africaine pour renforcer l'action climatique, pourrait porter sur « le renforcement de la recherche et développement », selon 73% des sondés.

Ensuite, « la mise en place de fonds communs de lutte et de sensibilisation » (47% des sondés).

Puis, « la formation d'experts africains » (43%).

Enfin, « les échanges d'expertise et de connaissances entre les pays qui subissent le même fléau » reviennent chez 41% des personnes sondées.

2-2-5 Engagement personnel et la vision pour l'avenir

La majorité des burkinabè (76%) se sentent déjà engagés dans la lutte contre le changement climatique.



Figure 11: Sentiment d'engagement vis-à-vis de l'action climatique

Source: UCESA (2021)

Malgré le sentiment de forte exposition du Burkina Faso aux effets, 41% des burkinabè se déclarent optimistes quant à l'avenir, contre 38% qui semblent plutôt pessimistes. Les hommes et les urbains sont sensiblement plus optimistes que les femmes et les ruraux.

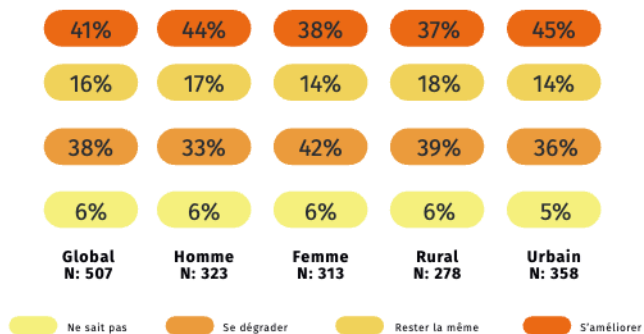


Figure 12: Vision de l'avenir selon les burkinabè

Source: UCESA (2021)

3

ANALYSE DES CADRES NATIONAUX EN MATIÈRE DE CLIMAT



3-1 Adéquation des référentiels climatiques nationaux avec l'étude de perception

3-1-1 Les engagements du Burkina Faso dans la CDN

Le Burkina Faso, très vulnérable aux effets, a fait l'option de contribuer à l'effort multilatéral de stabilisation des concentrations des GES dans l'atmosphère. Cet engagement s'est matérialisé par la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCUNCC), le Protocole de Kyoto à ladite Convention et l'Accord de Paris sur le climat.

Le pays a traduit son engagement pour la réduction des émissions de GES en soumettant sa CPDN le 23 octobre 2015, qui est devenue par la suite sa CDN, à l'issue de sa ratification de l'Accord de Paris sur le climat. L'évaluation de cette CDN en 2020 montre une réduction de 4 858,07 Gg CO₂eq, soit 5,3% du scénario inconditionnel, et 2 643,5 Gg CO₂eq, soit 2,9% du scénario conditionnel. Le niveau d'atteinte de l'engagement pour la période 2015-2020 est de 91,37% pour le scénario inconditionnel et de 24,36% pour le scénario conditionnel. En ce qui concerne les actions d'adaptation, l'engagement du pays en termes de réduction de GES, qui se chiffrait à 43 707Gg CO₂eq en 2030, a pu atteindre un niveau de réalisation de 89% en 2020, soit une réduction de 38 898 Gg CO₂eq de GES. Le Burkina Faso, grâce à la mise en œuvre des actions d'adaptation, a pu remplir ses engagements de réduction de ses émissions de GES à l'horizon 2020.

L'Accord de Paris sur le climat prévoit dans son article 4 une révision à la hausse des ambitions de réduction des Parties tous les cinq ans. Pour répondre à cette exigence, le pays a révisé sa CDN pour la période 2021-2025. Le processus de révision a été participatif et inclusif à travers l'implication des acteurs publics et privés, notamment des ONG et associations, au niveau central, déconcentré et décentralisé. Après l'évaluation de sa première CDN, qui lui a permis d'identifier les forces et les faiblesses, le pays a mené plusieurs activités en vue de rendre sa nouvelle CDN plus ambitieuse, réaliste, mesurable, notifiable et vérifiable. On peut citer, entre autres : (i) l'évaluation du potentiel de séquestration des GES des secteurs de la CDN; (ii) l'estimation des coûts et les bénéfices des différentes actions d'adaptation et d'atténuation envisagées dans la nouvelle CDN ; (iii) la définition des cibles et indicateurs des actions retenues pour la CDN; (iv) l'alignement des mesures d'adaptation et d'atténuation aux ODD prioritaires du pays; (v) la prise en compte du genre et des solutions fondées sur la nature dans la CDN; et (vi) l'élaboration de Plans sectoriels de la CDN genre sensible.

Le Burkina Faso, au titre de ses nouvelles ambitions, a considéré deux scénarios : inconditionnel et conditionnel. Le pays s'engage, en rapport avec ses actions d'atténuation, à réduire ses émissions de GES de 31682,3 Gg CO₂eq à l'horizon 2030, soit 29,42% par rapport au scénario Business As Usual. Cet engagement est de 2107g4,94 Gg CO₂eq pour le scénario inconditionnel, soit 19,60%, et de 10557,91 Gg CO₂eq pour le scénario conditionnel, soit 9,82%.

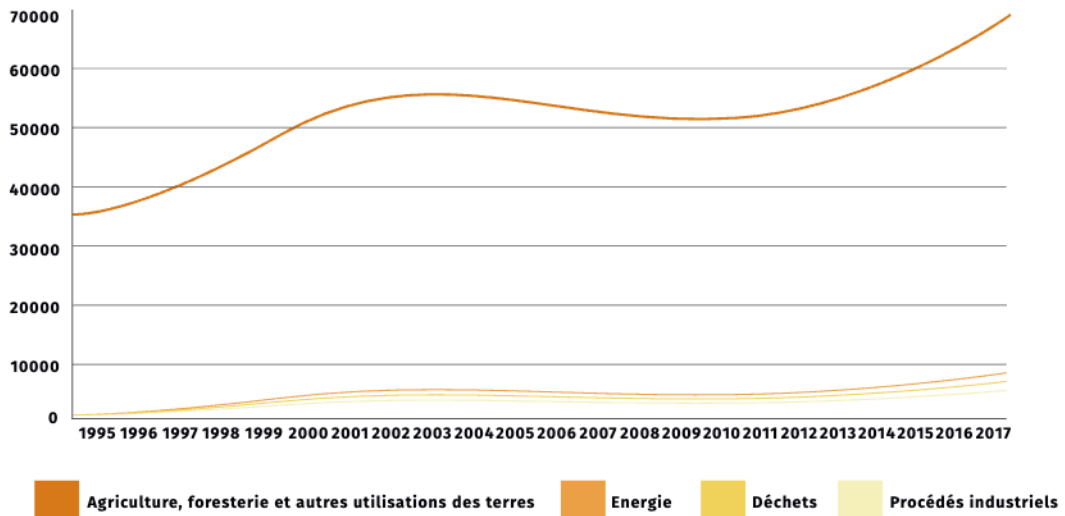


Figure 13: Evolution des émissions nationales de GES de 1995 à 2017 en Gg

Source: Troisième Communication Nationale

L'analyse des émissions de GES par secteur, montre que le secteur de l'Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFAT) a émis 34 646 Gg Eq-CO₂ en 1995 et 59 833 Gg Eq-CO₂ en 2015, soit une augmentation de 73%. Si cette tendance se maintient, en 2030 ce secteur émettra 88 400 Gg Eq-CO₂.

S'agissant du secteur de l'Énergie, les émissions de GES sont passées de 1 115Gg Eq-CO₂ en 1995 à 4 035Gg Eq-CO₂ en 2015, soit une augmentation de 262%. En maintenant ce rythme de progression en 2030, ce secteur émettra 10 111Gg Eq-CO₂. Pour ce qui est du secteur des Déchets, les émissions sont passées de 877 Gg

Eq-CO₂ en 1995 à 1 763 Gg Eq-CO₂ en 2015 représentant un taux d'accroissement de 101%.

À ce rythme, ce secteur émettra 2 902 Gg Eq-CO₂ en 2030. En ce qui concerne le secteur des PIUP, bien que les émissions de GES soient faibles, passant de 9 Gg Eq-CO₂ en 1995 à 405 Gg Eq-CO₂ en 2015, il enregistre un fort taux d'accroissement des émissions (4 378%). En suivant cette tendance, le secteur des PIUP émettra 6 115 Gg Eq-CO₂ en 2030.

En 1995, les principaux secteurs émetteurs des GES étaient : le secteur AFAT (94,5%); le secteur de l'énergie (3,0%); celui des déchets (2,4%); et enfin le secteur des procédés industriels avec moins de 0,1% du total

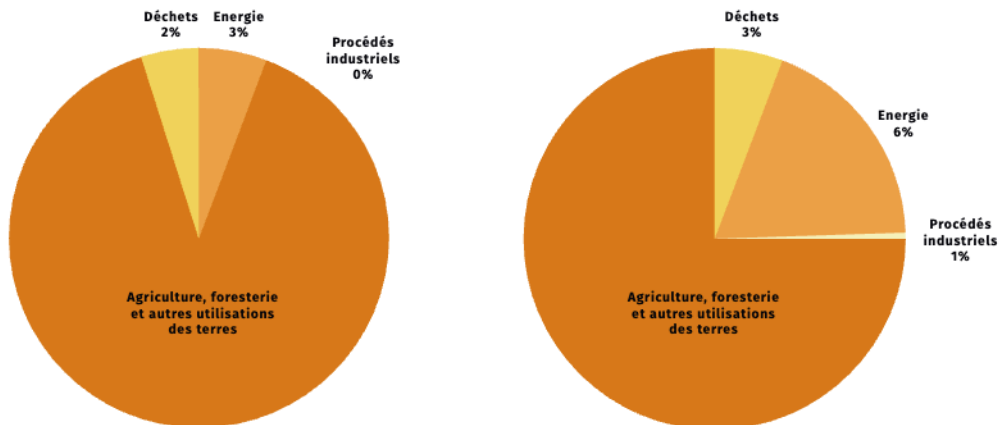


Figure SEO Figure *ARABIC 14
Répartition des émissions de GES par secteur en 1995

Source: Troisième Communication Nationale

En 2015, la contribution du secteur AFAT (90,6%) au total des émissions nationales de GES a légèrement diminué.

Par contre, la contribution des secteurs de l'énergie (6,1 %) et des procédés industriels (0,6%) a augmenté. L'importance du secteur des déchets est restée quasi stable (2,7 %).

Les émissions nationales de GES pourraient atteindre 100 600 Gg Eq-CO₂ en 2030.

Cette augmentation enregistrée des deux secteurs se justifie par l'industrialisation en marche du pays et l'augmentation du parc automobile.

3-1-2 Le Plan national d'adaptation du Burkina Faso

Depuis 2011, en vertu de la CCUNCC, un certain nombre de pays ont élaboré des plans nationaux d'adaptation (PNA). Le Burkina Faso a adopté son PNA le 23 septembre 2015. Ce plan reste le référentiel national en matière de réduction de la vulnérabilité du pays au dérèglement climatique.

La vision du PNA est de faire du Burkina Faso un pays qui « gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesure prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 ».

Globalement, le PNA du Burkina Faso vise à :

- Réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique en développant des capacités d'adaptation et de résilience
- Faciliter l'intégration de l'adaptation, d'une manière cohérente, dans les politiques, programmes ou les activités, nouveaux ou déjà existants, dans des processus particuliers de planification du développement et des stratégies au sein de secteurs pertinents et à différents niveaux.

À partir de ces objectifs globaux, les objectifs spécifiques d'adaptation à long terme dans le contexte du Burkina Faso sont les suivants :

PROTÉGER LES
PILIERS DE LA
CROISSANCE
ACCÉLÉRÉE

ASSURER
UNE SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE
ET NUTRITIONNELLE
DURABLE

PRÉSERVER
LES RESSOURCES EN
EAU ET AMÉLIORER
L'ACCÈS
À L'ASSAINISSEMENT

PROTÉGER LES PER-
SONNES ET LES BIENS
CONTRE LES ÉVÈNE-
MENTS CLIMATIQUES
EXTRÊMES
ET LES CATASTRO-
PHES NATURELLES

PROTÉGER
ET AMÉLIORER
LE FONCTIONNEMENT
DES ÉCOSYSTÈMES
NATURELS

PROTÉGER
ET AMÉLIORER
LA SANTÉ
DES POPULATIONS

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques (OS)
<p>Axe 1 : Le renforcement des capacités à long terme des cadres institutionnels impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques</p>	<p>OS1 : Accroître les capacités techniques, humaines et financières du SP/CONEDD.</p> <p>OS2 : Renforcer les capacités des cadres institutionnels impliqués dans la gestion de l'adaptation aux changements climatiques.</p>
<p>Axe 2 : Le renforcement des systèmes d'information</p>	<p>OS1 : Améliorer la connaissance de l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>OS2 : Rendre fonctionnel le système d'alerte précoce existant.</p> <p>OS3: Développer chez les citoyens une culture de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques.</p>
<p>Axe 3 : La mise en œuvre de mécanismes financiers efficaces et durables</p>	<p>OS1 : Renforcer les capacités et le leadership du Burkina Faso pour la mobilisation des ressources financières pour couvrir les besoins d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>OS2 : Assurer durablement le financement de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso.</p>
<p>Axe 4 : La réduction de la vulnérabilité globale du pays aux changements climatiques</p>	<p>OS1 : Réduire la vulnérabilité structurelle des populations et zones à risque.</p> <p>OS2 : Accroître la prise en compte de la réduction des risques sociaux et environnementaux dans les politiques, projets et programmes de développement.</p>

Tableau 1: Axes stratégiques et Objectifs spécifiques du PNA

Source: Adapté à partir des données du PNA

La COP 26 à Glasgow a établi un programme de travail visant à définir un objectif mondial en matière d'adaptation, qui identifiera les besoins collectifs et les solutions à la crise climatique qui touche déjà de nombreux pays.

Le Burkina Faso a donc entamé un processus de révision de son PNA depuis 2022 pour l'adapter au contexte international et national.

L'option actuelle du pays est de disposer de PNA régionaux à partir d'une méthodologie validée pour les études de vulnérabilité et la démarche d'élaboration du PNA.

Cette option facilitera la prise en compte du point de vue du citoyen dans le processus.

3-2 Vulnérabilité des secteurs clés face aux effets du changement climatique

Le Burkina Faso, à l'instar de plusieurs pays africains, reste extrêmement exposé et vulnérable aux risques climatiques.

À la lumière des projections existantes, le changement climatique au Burkina Faso se traduira nécessairement par une aggravation des risques climatiques.

Son impact sera beaucoup plus perceptible dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la foresterie (Troisième Communication Nationale (TCN, 2021).

La pluviométrie et la température, du fait de leur variabilité interannuelle et intra-saisonnière, sont les deux paramètres climatiques qui ont le plus grand impact sur les moyens de subsistance des populations et les principaux secteurs d'activité (PNA, 2015).

Les secteurs qualifiés de vulnérables au changement climatique à l'issue des études scientifiques réalisées par le Laboratoire d'Analyse Mathématiques et des Équations de l'Université de Ouagadougou et le Millenium Institute sont l'agriculture, l'environnement, l'élevage, l'énergie, l'eau, la santé, l'habitat et les infrastructures. Faire face à cette vulnérabilité a conduit le pays à élaborer huit (08) plans sectoriels d'adaptation dans les secteurs (i) de l'agriculture y compris l'eau, (ii) des productions animales, (iii) de l'environnement et des ressources naturelles, (iv) de l'énergie, (v) de la santé, (vi) des infrastructures et de l'habitat, (vii) des associations féminines et (viii) des organisations de la société civile (OSC).

La vulnérabilité de certains secteurs clés face aux effets du changement climatique, est présentée dans



Facteurs explicatifs des changements et de la variabilité du climat en rapport avec la vulnérabilité des secteurs

Principaux secteurs vulnérables	Pluviosité excédentaire : Phénomènes d'inondations et d'érosio.	Baisse et variabilité de la pluviosité : - Baisse du niveau de la nappe phréatique. - Sécheresses récurrentes. - Migration défavorable des isohyètes. - Poches de sécheresse en cours de saison. - Arrêt brusque des pluies. - Décalage de la saison de pluie.	Hausse des températures : - Aggravation de l'évaporation des plans d'eau. - Accélération des phénomènes de latéritisation des sols. - Augmentation des besoins en eau des cultures.	Augmentation de la vitesse des vents : - Violence. - Fréquence des vents de sable (désertiques). - Érosion des sols.	Groupes vulnérables
Eau	- Risque de destruction d'ouvrages par forte crue. - Ensablement/envasement des lacs et des cours d'eau. - Pollution des eaux de surface.	- Assèchement précoce des puits et puisards. - Faible remplissage des plans d'eau. - Insuffisance d'eau pour les différents usages. - Aggravation du stress hydrique.	- Tarissement précoce des plans d'eau de surface. - Augmentation des besoins en eau. - Aggravation de l'évaporation.	- Augmentation de l'évaporation des plans d'eau. - Envasement des retenues d'eau. - Pollution des eaux.	- Populations. - Exploitants. - Ouvrages hydrauliques (cultures irriguées).
Agriculture	- Baisse des rendements - Ruissellement et érosion hydrique. - Lessivage des sols . - Pertes des récoltes . - Destruction des cultures.	- Perturbation du calendrier agricole. - Risque de disparition d'espèces moins résilientes aux conditions climatiques. - Baisse des rendements agricoles. - Déficit en eau pour les cultures - Insécurité alimentaire.	- Dégradation de la qualité agronomique des sols. - Extension des champs pour compenser les baisses de rendement. - Disparition de certaines espèces . - Écllosion de certains ravageurs des cultures (criquets, chenilles). - Baisse des productions maraichères.	- Destruction d'arbres fruitiers. - Défloraison des cultures. - Baisse de rendement. - Verse des cultures défavorables pour les productions de semences.	- Petits exploitants céréaliers (femmes, jeunes). - Exploitants du patrimoine génétique.
Élevage	- Noyade du cheptel dans les eaux. - Prévalence des maladies liées à l'humidité.	- Déficit en ressources fourragères. - Déficit en eau pour le cheptel. - Pertes de cheptel. - Baisse de productivité.	- Baisse de la qualité des fourrages. - Tarissement précoce des points d'abreuvement.	- Baisse de la disponibilité en eau et déficits fouragers. - Propagation de maladies d'origine virale.	- Petits éleveurs. - Femmes enceintes et enfants. - Exploitants du patrimoine génétique.
Foresterie	- Érosion hydrique. - Transport des poissons hors des cours d'eau.	- Baisse de la réserve en eau du sol entraînant la mort d'arbres et la disparition d'espèces végétales. - Perte et migration des espèces fauniques. - Migration et disparition d'espèces végétales.	- Déficit en eau pour la faune. - Perte de qualité du sol. - Diminution en qualité et en quantité de la biodiversité. - Augmentation de l'ETP. - Migration d'espèces végétales.	- Destruction des grands arbres. - Accélération des feux de brousse. - Augmentation de l'ETP.	- Ménages ruraux. - Tradipraticiens. - Filière de la pêche.

Tableau 2: Vulnérabilité des secteurs clés au Burkina Faso face aux effets du changement climatique

Source: Adaptée du PNA (2015)

3-3 Aperçu du cadre de la gouvernance climatique au Burkina Faso

3-3-1 Les acteurs-clés et leur pouvoir

La gouvernance climatique repose sur plusieurs acteurs qui peuvent être déclinés en institutions gouvernementales, collectivités territoriales, groupements/associations et organisations non gouvernementales (ONG), secteur privé et partenaires techniques et financiers (PTF).

N°	Acteurs	Rôles	Pouvoir
1	Assemblée nationale	Voter les lois, Consentir l'impôt et contrôler l'action gouvernementale.	Légitimité institutionnelle. Allocations budgétaires décidées. Influence le gouvernement.
2	Primature	Coordonner l'action gouvernementale.	Suivi de la mise en œuvre des politiques sur la base des outils. Influence les ministères.
3	Départements ministériels	Élaborer les politiques, suivre, évaluer et appuyer les collectivités territoriales sur le plan technique, assurer le financement de l'action climatique. Fournir l'information climatique, gérer les catastrophes naturelles.	Invite les autres acteurs à la mise en œuvre des politiques à partir de ses moyens techniques, financiers et juridiques. Influencent les collectivités locales, le privé et les communautés de base.
4	Collectivités territoriales	Mettre en œuvre les activités à partir des plans Communaux de Développement et Plans Régionaux de Développement, mobiliser les populations et les moyens financiers.	Pouvoir sur leur territoire et choix des activités prioritaires. Mobilise les populations et gère l'espace communale. Influence les populations et les communautés de base.
5	Groupements, ONG et Associations	Participer à l'élaboration des politiques nationales et locales. Appuyer la mise en œuvre des politiques nationales à travers la mobilisation des financements, le renforcement des capacités et le suivi: évaluation.	Interface entre communautés à la base, autorités coutumières et religieuses et structures étatiques. Influence les collectivités, les autorités coutumières et religieuses et dans certains cas le privé.
	Secteur privé	Participer à la mobilisation de la finance climatique à travers l'accréditation au fonds vert climat, la RSE et le développement local.	Le pouvoir financier fait qu'il influence tous les acteurs.
6	Autorités coutumières et religieuses	Mobiliser les communautés et inciter à l'action.	Détenteurs de droit sur les ressources foncières et dispose d'un pouvoir de mobilisation des communautés.
7	Partenaires techniques et financiers	Appuyer techniquement et mobiliser les financements pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.	Influence tous les acteurs.
8	Communautés locales	Participer à la mise en œuvre des activités. Participer au suivi et à l'auto-évaluation.	Peuvent manipuler les intervenant et leaders, parfois gèrent dans l'opacité.

Tableau 3: Principaux acteurs de la gouvernance climatique et leurs rôles

Source: Données d'étude

Les citoyens participent directement ou à travers des leaders d'opinion des organisations de la société civile et des ONG, à différents niveaux (national et local) à l'élaboration, à la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement en matière de changement climatique, conformément aux orientations et aux priorités nationales définies par le pouvoir public.

Ils participent à la mobilisation des financements, à l'animation des cadres de concertation et de dialogue en matière climatique, contribuant à la transparence et l'exclusivité des décisions.

La Conférence Nationale du Développement Durable (CONADD) dont la présidence est assurée par la Primature, constitue à ce jour le principal cadre de concertation en matière de changement climatique. Elle se tient tous les deux ans et fait l'état des lieux de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. La conférence peut, selon les circonstances, se pencher sur un thème spécifique dont les changements climatiques et formuler dans ses actes des recommandations au gouvernement.



3-3-2 Aperçu du cadre institutionnel

Dans le cadre des politiques publiques qu'il impulse, l'Etat, bien souvent en lien avec les collectivités territoriales, les groupements et associations, etc. met en œuvre ou soutient des actions en matière de changement climatique. De nombreuses structures interviennent dans ce champ, parmi lesquelles : Le Conseil national du développement durable (SP-CNDD), créé en 1994, a été le levier de base pour traiter les questions de l'environnement et du climat au Burkina Faso. En effet, le CNDD, organe d'impulsion et d'orientation, veille à la prise en compte du développement durable dans les programmes et projets de développement, les plans, politiques et stratégies, les lois et règlements ainsi que dans les activités des acteurs non étatiques. Il abrite les Conventions de Rio et la Convention de Ramsar sur les zones humides.

Au fil des années, et suivant la dynamique mondiale avec les questions émergentes, le Burkina Faso a procédé, en 2016, à la création et à l'opérationnalisation d'une structure dédiée à la promotion de l'économie verte et des actions en matière de résilience au changement climatique, en l'occurrence la Direction générale de l'économie verte et du changement climatique (DGEVCC).

Enfin, la création du Secrétariat technique national REDD+ (STN-REDD+) en 2017, devenu courant 2023, le Secrétariat permanent pour la REDD+, en tant que structure de mise en œuvre du mécanisme de Réduction des émissions due à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

Dans ce cadre, le Burkina Faso s'est engagé depuis 2018 dans une phase de préparation de la REDD+. Pour mieux assurer la prise en compte des préoccupations et les efforts des tous les acteurs nationaux dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté deux décrets majeurs qui sont :

Le décret n° 2024-340 du 29 mars 2024 portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement d'un comité national changement climatique (CNACC). C'est un cadre de concertation, de facilitation et de réflexion sur les questions d'intérêt national sur les changements climatiques : le décret n°2024-0305 du 27 mars 2024 portant mise en place du système national de mesure, rapportage et de vérification pour la transparence climatique au Burkina Faso.

À côté des structures publiques, il existe plusieurs acteurs de la société civile qui s'investissent dans l'action climatique, en l'occurrence le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la Coordination nationale des jeunes pour l'environnement et le climat (CONAJEC), la Coalition Nationale REDD+ et le Réseau des journalistes sur le climat et l'environnement.

3-3-3 Aperçu du cadre juridique

Le Burkina Faso ne dispose pas de lois qui traitent spécifiquement des changements climatiques, mais plusieurs instruments juridiques ont été élaborés et qui réglementent la gouvernance de l'environnement et des changements climatiques. Au nombre de ces instruments, on peut citer, entre autres :

la Constitution du Burkina Faso, qui admet le principe de développement durable et affirme la nécessité absolue de protéger l'environnement.

Outre la Constitution, il y a les conventions et accords internationaux en matière de changement climatiques ratifiés par le Burkina Faso et qui font partie intégrante du corpus juridique du Burkina Faso. Les principales conventions sont :

- l'Accord de Paris sur le climat (2015) ratifié le 11 novembre 2016.
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ratifiée le 29 décembre 1995.
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ratifiée le 02 septembre 1993.
- la Convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée le 20 septembre 1993.
- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar), ratifiée le 27 octobre 1990.
- la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone du 22 mars 1985 ratifiée le 28 juin 1988.
- le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 » qui vise essentiellement à réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB); la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience.



En plus des conventions ci-dessus citées, on peut retenir les principaux textes législatifs suivants avec leurs textes d'application :

- Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso
- Loi n° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique
- Loi n°008-2014/AN du 8 avril 2014 portant Loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso
- Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso
- Loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso
- Loi N°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau
- Loi n°058-2009/AN du 15 décembre 2009 portant institution d'une taxe parafiscale au profit des Agences de l'eau, dénommée « Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) »
- Loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'Energie
- Loi n°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant code des investissements
- Lois portant création de l'Agence nationale de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.

3-3-4 Aperçu du cadre politique

Outre les ratifications des conventions internationales (la CCUNCC en 1993, le Protocole de Kyoto en 2005 et l'Accord de Paris 2016) et régionales (UEMOA et CEDEAO), l'engagement du gouvernement a été conforté au niveau national par l'adoption d'une série de documents d'orientation dont les principaux sont les suivants :

Politique Nationale de Développement Durable (PNDD, 2013-2050) : adoptée en 2013, elle a pour objectif de définir le cadre global de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso.

Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon de 2030 : adopté en 2015, le PNA a pour objectifs : (i) de réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique en développant des capacités d'adaptation et de résilience ; et (ii) de faciliter l'intégration de l'adaptation, d'une manière cohérente, dans les politiques, les stratégies, les plans d'action, les programmes ou activités, nouveaux ou déjà existants, dans des processus particuliers de planification du développement et des stratégies au sein de secteurs pertinents et à différents niveaux.

Contribution déterminée au niveau national (CDN, 2021-2025) : adoptée en 2021, elle fixe les ambitions du pays en matière de réduction des émissions de GES. Pour ce faire, elle identifie les secteurs les plus émetteurs et propose des actions d'adaptation et d'atténuation dont la mise en œuvre pourrait contribuer à la réduction des émissions. Le pays a soumis sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) le 23 octobre 2015, devenue ultérieurement sa CDN à l'issue de sa ratification de l'Accord de Paris sur le climat.

Stratégie bas carbone à l'horizon 2050 : la vision du Burkina Faso a été exprimée comme suit :

« À l'horizon 2050, le Burkina Faso, une nation où le développement socioéconomique est inclusif, durable, sobre en carbone et résilient au climat, générant des emplois verts et de la richesse dans les domaines à fort impact environnemental ». L'objectif à terme de la LT-LEDS du Burkina Faso est de renforcer la capacité du gouvernement à planifier la décarbonation de son économie à long terme en fournissant un cadre et une voie pour une révision progressive et un renforcement des objectifs de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) visant à réduire les émissions de GES jusqu'en 2050.

Stratégie nationale de création des écovillages (2018-2027) : adoptée en 2018, elle a pour objectif global de contribuer au développement durable local par la transformation de 2000 villages en écovillages.

La problématique de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est traitée dans les axes 2 (Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle) et 3 (Préservation de l'environnement).

Stratégie nationale de l'économie verte (SNEV) (2019-2023) : adoptée en 2019, la SNEV vise, de manière générale, à assurer la transition de l'économie du Burkina Faso vers une économie verte et inclusive.

De manière spécifique, elle ambitionne de : (i) créer les conditions nécessaires au verdissement de l'économie nationale ; (ii) réduire les impacts environnementaux et améliorer la qualité de vie des populations à travers l'utilisation rationnelle des biens et services ; (iii) renforcer la mobilisation des ressources financières en faveur de l'économie verte; et (iv) verdir le processus de production des entreprises et créer des emplois verts décents.



3-3-5 Genre et climat au Burkina Faso

La vision de la Stratégie Nationale Genre du Burkina Faso à l'horizon 2024 est de : « **bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique** ».

Selon une étude réalisée au Burkina Faso avec l'appui du PNUD en 2021 dans le cadre d'une proposition du plan d'action genre et changement climatique, il ressort que les situations de crises humanitaires et de catastrophes naturelles sont des périodes d'extrême vulnérabilité surtout chez les femmes et les jeunes filles. Ce sont les femmes qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques à cause de l'importance de leur responsabilité alimentaire vis-à-vis de leurs enfants et ménages, de la faiblesse de leurs moyens, de leur manque d'autonomie, notamment pour faire face aux catastrophes naturelles, de leur exclusion des espaces de prise de décisions, ainsi que de la tendance à ignorer leur voix et expériences. C'est pourquoi des actions visant à améliorer leurs résiliences aux chocs climatiques doivent impérativement être promues.

Parmi les stratégies communes on retrouve le reboisement, la conservation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), les techniques de conservation de l'eau et du sol ou les initiatives de sensibilisation sur la protection de l'environnement, la collecte des déchets, en particulier les sachets plastiques, la promotion des foyers améliorés.

Pour réduire les inégalités de genre en lien avec les changements climatiques, il faut mieux agir sur les mentalités et adopter une approche transformationnelle de genre dans l'action climatique.

Ensuite, l'intégration optimale du genre dans les instruments juridiques, les politiques nationales et sectorielles du changement climatique.



4

RECOMMANDATION POUR UN PLAIDOYER EFFICACE



4-1 Mécanismes susceptibles de renforcer la participation et la prise en compte de des avis du citoyen burkinabé pour une action climatique efficace

- L'analyse de la perception des acteurs sondés dans le cadre de ce plaidoyer, la faible implication des citoyens dans l'action climatique se justifie par :
- Le faible taux de scolarisation et la pauvreté persistante des populations
- Une insuffisance de connaissances et de compétences sur le changement climatique
- Le manque d'esprit d'anticipation des acteurs
- La résistance de certains acteurs au changement
- La persistance des pratiques locales liées aux mœurs et traditions
- La crainte de la perte ou diminution du pouvoir de certains acteurs dans un processus participatif et inclusif
- Il existe un véritable enjeu à faire participer les jeunes, les femmes et en règle générale les citoyens plus éloignés du débat public, qui pensent être illégitimes et non entendus, qui peuvent être mises en difficulté par les outils mis à disposition et rencontrent des obstacles matériels ou culturels pour la compréhension des dossiers ou pour la prise de parole. Pour atteindre un changement transformateur, il faut agir sur les pratiques qui limitent la participation des citoyens à l'action climatique, il convient de renforcer l'accès à l'information, la sensibilisation, le plaidoyer et agir dans les processus de planification et de prise de décision.

En matière spécifique de genre, il est recommandé fortement :

- La mise en place d'un système d'information sur le genre et les changements climatiques pour produire et rendre facilement disponibles des statistiques désagrégées par sexe dans les secteurs clés de la CDN et mener périodiquement des analyses genre dans les diagnostics climat/environnement, aux niveaux national et territorial.
- Le financement du genre dans la lutte contre les changements climatiques, notamment à travers l'adoption de l'approche de Budgétisation Sensible au Genre (BSG), le plaidoyer et la mobilisation des partenaires techniques et financiers.

4-1-1 Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les changements climatiques

Une gestion optimale des risques climatiques requiert au préalable un service météorologique public efficace, garant de la production et de la diffusion d'informations climatiques de qualité. Au Burkina Faso, ce rôle est assuré par l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM). Elle produit les prévisions hydrométéorologiques¹ de court terme (01 à 15 jours), les prévisions saisonnières (tendances sur les 3 mois à venir de la saison) ou encore les projections climatiques (tendances à long terme sur les décennies à venir), de même que des messages d'alerte des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces services sont faciles à comprendre et à utiliser par un ensemble d'usagers (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, agents de santé, touristes, planificateurs, chefs d'entreprise, responsables de collectivités territoriales), visant à les guider dans la prise de décisions (par exemple, le choix des dates de semis agricoles, déclencher un plan d'alertes inondations, etc.).

Toutefois, les informations et les services météorologiques produits et diffusés au Burkina Faso ne satisfont pas pleinement les différents bénéficiaires. En effet, plus de la moitié (57%) des burkinabè sondés estiment avoir « peu ou pas » accès aux informations sur le changement climatique, fragilisant ainsi leur capacité de résilience. En effet, le taux de couverture spatiale du réseau météorologique était estimé en 2022 à 67,43% du territoire national. Ce taux moyen induit que certaines parties du territoire et des populations vulnérables au changement climatique ne sont pas suivies.

Face à ce constat, il s'avère nécessaire de disposer d'informations, de services météorologiques et climatiques de qualité pour préserver la vie des populations et accroître le rendement économique, la stabilité sociale et l'adaptation au changement climatique.

Pour ce faire, il convient d'améliorer la production des informations/services climatiques adaptés aux besoins des utilisateurs. Cela passe par le renforcement des capacités opérationnelles et matérielles de l'ANAM et l'accroissement du taux de couverture nationale du réseau météorologique à 100%.

Il y a lieu également d'améliorer la diffusion et l'accès aux informations/services climatiques au profit de la population.

¹L'hydrométéorologie est la spécialité en météorologie qui étudie les phases atmosphériques et terrestres du cycle hydrologique, en mettant l'accent sur leur interaction (Organisation météorologique mondiale, « Hydrométéorologie » [archives du 15 avril 2008], Eumetcal (consulté le 6 avril 2015)). Elle se concentre sur les interactions entre le cycle de l'eau et l'atmosphère, pour mieux comprendre et prédire la formation des précipitations, leur distribution dans les bassins hydrologiques, leurs effets en termes de ruissellement vers les points d'eau ou les cours d'eau, et en termes d'échange d'énergie avec l'atmosphère.

4-1-2 Mieux éduquer et former les citoyens pour faire face aux effets des changements climatiques

Il est important pour le citoyen d'avoir accès aux données scientifiques et d'être à jour sur les tendances climatiques nationales pour mieux se décider et agir utilement. En termes d'accessibilité et de facilitation de la compréhension de l'information climatique régulièrement produite et diffusée, il est impératif d'éduquer et de former sur les enjeux des changements climatiques les enfants, les jeunes mais aussi les adultes et les seniors. Il s'agit d'articuler constamment l'acquisition d'un savoir avec des actions concrètes reposant sur la participation citoyenne à l'action climatique. L'entreprise d'une action en faveur du climat par le citoyen passe par une connaissance des moyens et des technologies capables de faire face aux besoins de résilience et d'atténuation.

Pour assurer une large intégration de l'utilisation de l'information climatique, il est nécessaire qu'il y ait une pleine implication de l'État et bien d'autres acteurs dans la fixation des coûts de communication pour qu'ils soient plus accessibles aux populations, notamment rurales. En effet, ces informations climatiques sont véhiculées essentiellement à travers les médias (Internet, TV, radio, presse écrite privée ou publique).

L'État pourrait, dans une certaine mesure, favoriser la mise à disposition d'un numéro vert, surtout pour les zones marginales ou les populations vulnérables.

**Producteurs et producteurs
des communes de Dori, Safané et Tchériba**

**Ne laissez pas la sécheresse impacter
vos investissements agricoles**

PRENEZ DE L'AVANCE

**En sécurisant
vos investissements
à travers une souscription
à l'assurance climatique
indicielle**

Prime: 9 500 F/hectare

**Prime subventionnée
6 175F /hectare**

**Sinistre Total: 90 000 F/ hectare
Décade sèche: 9 000 F/hectare**

**Spéculations assurées
Mil-Maïs-Sorgho-Niebe-Sésame**

Partenaires   

**Projet Promotion d'une Assurance Climatique
Indicielle pour les petits exploitants agricoles
au Burkina Faso (PPACI-BF)
Ouagadougou, rue Sibiri Robert Coeffé
Tel: 00226 02 19 06 06
ppaci.enviroment@gmail.com**

Figure 15: Maquette de publicité sur l'assurance climatique

Source: PPACI-BF 2022

4-1-3 Le coût de la participation citoyenne pour une action climatique

Les négociations multilatérales sur le climat se poursuivent avec des thématiques qui sont constamment ajustées pour répondre aux attentes des Parties à la CCNUCC. En ce qui concerne les pays en développement en général, en sus des questions d'adaptation qui sont défendues, la question des pertes et dommages s'est imposée depuis la COP-24 à Varsovie. Ce sont des thématiques qui touchent directement le vécu du citoyen dans les pays en développement, notamment en Afrique.

Éduquer, sensibiliser et impliquer les citoyennes dans la cause de l'action climatique représente un investissement incontournable. La véritable complexité réside dans la nécessité de faire comprendre cette réalité aux décideurs et aux maîtres d'ouvrage.

Or ces démarches d'information et de participation citoyenne vont contribuer à la qualité de la décision et devraient donc être perçues comme un gain qualitatif, voire bien souvent paradoxalement comme un gain de temps.

4-2 Identification des actions pour une action climatique au profit des citoyens

La lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ne peut s'opérer efficacement sans une implication, voire un engagement, du citoyen. Le plaidoyer pays entend ainsi contribuer à une meilleure prise de conscience de la responsabilité du citoyen burkinabé vis-à-vis de cette question climatique qui affecte considérablement le développement et le bien être des hommes.

En vue d'accompagner et faciliter l'action du citoyen en faveur du climat, les actions suivantes sont proposées:

- Promouvoir l'éducation environnementale, et spécifiquement celle sur le changement climatique en ciblant les femmes et les jeunes qui sont les plus vulnérables. Intensifier les actions d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation du citoyen pour faciliter une meilleure compréhension de la problématique.
- L'intégration : agir dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales par l'intégration du changement climatique. Veiller à la prise en compte du CC dans l'exécution des travaux et développer la vulnérabilité comme base d'intervention en matière de changement climatique et faire la Synergie d'actions.
- Élaborer des manuels pratiques, simplifiés et illustrés si nécessaire des référentiels et rapports nationaux sur le climat pour une meilleure transparence et internalisation dans le quotidien du citoyen.
- Diffuser les bonnes pratiques en matière d'adaptation et d'atténuation ainsi que les technologies écologiquement rationnelles auprès des agents économiques intervenant dans les secteurs de production.
Proposer des solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience des populations burkinabé vis-à-vis des impacts causés par les phénomènes climatiques.
- Veiller au transfert des compétences et des ressources. Mener la concertation avec le Ministère chargé de l'environnement et des finances pour le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités avec des outils clairs.
- Prospecter les niches de financement accessibles et adaptées aux besoins et réalités du citoyen burkinabé pour le financement des activités et le développement des technologies vertes.

4-3 Proposition de mesures pertinentes pour la mise en œuvre des actions identifiées

En référence au plaidoyer pour l'action climatique de l'UCESA, les mesures pour une action climatique forte dans le pays peuvent être regroupées en mesures stratégiques et opérationnelles scindées en trois volets:

- Les mesures d'atténuation des impacts déjà perceptibles
- Les mesures de réduction de la vulnérabilité climatique des systèmes
- Les mesures de renforcement de la résilience des systèmes.

Il est très clair que pour une action climatique forte du citoyen burkinabé, il sied qu'une appropriation soit assurée sur les manifestations, les causes et les impacts. Aussi, l'internalisation dans les faits et gestes du citoyen dans la pratique et dans les outils de planification reste le crédo favorable.

4-3-1 Mesures stratégiques

Au plan stratégique, le Burkina Faso doit développer des politiques climat fédératrices et intégratrices entre les secteurs de développement national. En plus d'adhérer à des initiatives internationales, régionales, sous régionales comme la Commission Climat du Sahel, l'Initiative de la Grande Muraille Verte, le pays doit mettre en place un cadre national habilitant pour favoriser l'expression et l'action du citoyen burkinabé face au climat.

Ainsi, quelques mesures stratégiques pourraient être :

- alignement de la CDN et du PNA aux Objectifs du développement durable (ODD).
- responsabilisation et le suivi des actions de la société civile et les organisations féminines dans la lutte contre le changement climatique.
- Promotion de l'agriculture climato-intelligente et de l'agroécologie.
- Promotion de l'écoconstruction et de l'efficacité énergétique.
- Promotion de l'économie verte et de l'économie circulaire.
- Intégration dans les outils de planification nationale et locale.
- Développement des infrastructures et des énergies vertes.
- Mise en place d'instruments innovants de financement du climat (FIE, LoCAL Facility).

On peut souligner que le Burkina Faso a adopté des stratégies importantes comme la stratégie nationale de l'agroécologie, la stratégie nationale d'économie verte et mis en place le Fonds d'Intervention pour l'Environnement.

Une des mesures stratégiques mise en place par le Burkina Faso est l'élaboration en 2016 de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique (SNACC, 2016-2025) avec l'appui de UNCC : Learn. La vision de la SNACC, à l'horizon 2025, se formule comme suit :

« Le Burkina Faso dispose de ressources humaines qualifiées sur le changement climatique en vue de soutenir de manière durable le processus de développement au niveau national et local ».

Pour cela, la SNACC se fixe comme objectif global d'offrir une approche nationale systématique pour la sensibilisation, la dissémination des connaissances et le développement des compétences en matière de changement climatique. De manière spécifique, elle vise à :

- Institutionnaliser et rendre systématique l'enseignement sur le changement climatique renforcer les capacités de toutes les catégories d'acteurs afin d'améliorer leur apprentissage sur le changement climatique.
- Assurer que l'apprentissage sur le changement climatique est relié aux objectifs nationaux, et aide à les atteindre.
- Augmenter le budget national et les fonds provenant de partenaires externes alloués à la formation et au développement des compétences liées au changement climatiques.
- Soutenir la création d'une base durable de ressources humaines pour s'atteler aux défis liés au changement climatique.

4-3-2 Mesures opérationnelles

En termes de mesures opérationnelles, il convient de mentionner qu'il s'agira de réaliser des actions concrètes susceptibles d'apporter des réponses aux impacts causés par les manifestations.

À titre d'exemple, le citoyen pourrait :

- Planter ou préserver des arbres autour de lui afin d'atténuer les fortes températures sur son milieu de vie.
- nettoyer son milieu environnant pour réduire les risques d'incendie et de prolifération des déchets plastiques.
- Souscrire une assurance à l'avance ou de savoir où trouver des informations et des secours en cas de catastrophe.
- Utiliser des variétés de semences résilientes et précoces pour faire face aux déficits pluviométriques.

Au Burkina Faso, il a été institué une journée nationale de l'arbre où les organisations communautaires, les institutions publiques et les personnes physiques plantent et entretiennent des arbres.

Des prix d'encouragement sont décernés à des citoyens qui se seront illustrés par la qualité de leurs actions de reboisement.

Il en est de même pour les activités citoyennes dans la gestion et la valorisation des déchets plastiques en adéquation avec la loi en matière de lutte contre le péril plastique.

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE (JNA) ÉDITION DE 2024 S'EST TENUE CE 22 JUIN À BOBO DIOULASSO

4-4 Propositions de mesures de coopération institutionnelle et citoyenne pour une action climatique durable.

L'urgence climatique nécessite une réponse concertée des acteurs étatiques et non étatiques, des OSC et des citoyens, ce qui implique à la fois une société civile forte et un espace civique suffisamment ouvert pour que les OSC et les citoyens engagent activement les décideurs à différents niveaux à garantir une bonne mise en œuvre des politiques. Au Burkina Faso, les ONG et associations se sont regroupées autour du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), une plateforme de 277 ONG et d'associations.

Le SPONG ambitionne de créer une société civile forte et dynamique, travaillant en synergie pour influencer les politiques publiques de développement en vue d'une société juste, équitable et démocratique tant au niveau national que sous-régional ouest-africain.

Dans une approche participative et inclusive et dans le souci de contribuer de façon efficace et efficiente aux efforts nationaux et internationaux de lutte contre les changements climatiques, il convient de :

- Renforcer les cadres de concertation existants (national dont la coalition des Organisations de la Société Civile et international) sur les changements climatiques pour une unité d'actions collectives inclusives et durables.
- Formaliser des cadres de concertations sur les changements climatiques et la tenue des sessions y relatives.
- Participer activement à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement notamment dans le diagnostic, la priorisation, l'élaboration du plan annuel d'investissement et le suivi/ Évaluation.
- Développer une culture de redevabilité et de veille. Animer les cadres de redevabilité sur la base d'outils appropriés où les OSC/ les citoyens pourront interpellier sur les cas de dysfonctionnement observés dans les domaines des politiques sur le changement climatique et documenter les bonnes pratiques des citoyens sur les changements climatiques et d'autre part mettre en œuvre l'outil de promotion de la participation citoyenne.



CONCLUSION

Le Burkina Faso est caractérisé par un climat tropical de type sahélien.

La pluviométrie et la température, du fait que leur variabilité interannuelle et intra-saisonnière ont un grand impact sur les moyens de subsistance des populations et les principaux secteurs d'activité (PNA, 2015).

À l'image des autres pays de la sous-région, il est extrêmement exposé et vulnérable à plusieurs dangers naturels, notamment les sécheresses, les inondations, les épidémies, les vagues de chaleur, les tempêtes de vent et les infestations d'insectes.

Cependant, malgré les efforts du gouvernement, la majorité des citoyens ne sont pas satisfaites de l'action des Pouvoirs Publics dans la lutte contre les effets. Cette opinion est accentuée par une faible couverture nationale du territoire dans la disponibilité et la diffusion des informations climatiques.

Compte tenu des implications spécifiques des différents acteurs, l'action climatique et les agendas de développement doivent être mieux coordonnés et mutuellement renforcés.

Pour y parvenir, le Burkina Faso doit construire une diplomatie climatique ciblée, efficace et pro-citoyenne. Cela passe nécessairement par une amélioration de l'accès aux informations scientifiques et technologiques sur le changement climatique et une meilleure mobilisation du financement pour les actions climatiques. Aussi, s'avère-t-il nécessaire de prendre en compte la question du genre et climat dans les politiques nationales et sectorielles au regard du rôle que joue la femme dans la société en terme de contribution au développement. La lutte contre les effets néfastes ne peut s'opérer efficacement sans une implication, voire un engagement, du citoyen. Le plaidoyer pays entend ainsi contribuer à une meilleure prise de conscience de l'entière responsabilité du citoyen burkinabé vis-à-vis de cette question climatique qui affecte considérablement le développement et le bien être des hommes.

BIBLIOGRAPHIE

Accord de Paris (2015).

Banque Africaine de Développement (2021). Cadre stratégique sur le climat et la croissance verte. Faire entendre la voix de l'Afrique. Stratégie 2021-2030.

Banque Mondiale (2022). Rapport sur le climat et le développement, Région du G5 Sahel.

Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (1992).

Burkina Faso (2022). Stratégie Nationale Genre 2020-2024 au Burkina Faso

DGEVCC. (2018). Stratégie nationale de création des écovillages (SNCE, 2018-2027) .

DGEVCC. (2019). Stratégie nationale d'économie verte au Burkina Faso (SNEV, 2019-2023) .

GIEC. (2018). Cinquième rapport.

GIEC. (2022). Sixième rapport.

INSD. (2022). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH-2019). Synthèse des Résultats Définitifs.

KABORE P N et al. (2019). « Perceptions du changement climatique, impacts environnementaux et stratégies endogènes d'adaptation par les producteurs du Centre-nord du Burkina Faso »,

Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 19 Numéro 1 | mars 2019

LAME. (2012). Elaboration du PANA programmatique du Burkina Faso.

Etudes de modélisation climatique, d'évaluation des risques et d'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques. Tendances climatiques 1980-2010. . Ouagadougou: Université de Ouagadougou.

Lux-Dev. (2022). Note sectorielle 2022 - PIC III Luxembourg-Burkina Faso,

Volet environnement et changement climatique. Grandes orientations politiques et stratégiques du secteur.

MEEA. (2013). Politique nationale de développement durable au Burkina Faso (PNDD) .

MEEA. (2015). Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso .

MEEA. (2016). Stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique (SNACC, 2016-2025).

MEEA. (2019). Plan de gestion intégrée de la sécheresse au Burkina Faso (PGIS, 2019-2030) .

PNUD. (2021). Proposition de plan d'action national sur le genre et les changements climatiques au Burkina Faso

PPACI-BF. (2022). Rapport d'activités 2022 du Projet Assurance agricole indicielle

SP/CNDD. (2015). Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso 2015-2020 .

SP/CNDD. (2021). Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso 2021-2025 .

SP/CNDD. (2021). Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan national d

'adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso .

SP/CNDD. (2022). Etude de la vulnérabilité des secteurs de développement, des moyens

de subsistances et es groupes de population au changement climatique dans la région du Plateau Central.

SP/CNDD. (2023). Plan Régional d'Adaptation (PRA) au Changement Climatique de la Région du Plateau Central.

UCESA. (2021). Rapport d'étude – phases qualitative & quantitative : Les Burkinabé face aux Changements climatiques.

UCESA. (2022). Plaidoyer pour une action africaine face au changement climatique. Rabat.

